

GRAND PRIX NANCY AINGERAY

UGOLF NANCY AINGERAY

31 MAI ET 1^{er} JUIN 2025

UGOLF | NANCY AINGERAY

ffgolf®



ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte à tous les joueurs licenciés à une Fédération reconnue et répondant aux exigences du statut amateur. Le joueur doit être :

- À jour de son certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2023 ou 2024 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur ffgolf.
- Licencié à la FFGOLF et s'être acquitté « du droit de jeu fédéral » de 40 € ou être licencié à une fédération étrangère reconnue.
- Remplir tous les critères sportifs d'inscription.
- Etre à jour de ses frais d'inscriptions à tous les Grands Prix antérieurs.

ARTICLE 2 : TERRAIN

NANCY AINGERAY

- Messieurs : 5519 mètres – par 69 – slope 136
- Dames : 4902 mètres – par 69 – slope 135

ARTICLE 3 : FORMULE DE JEU

36 trous, simple stroke – play, 18 Trous par jour

- Vendredi 30 mai 2025 : entraînement (sur réservation obligatoire des départs)
- Samedi 31 mai 2025 : 1er tour
- Dimanche 01 juin 2025 : 2ème tour

ARTICLE 4 : INDEX

Date de prise en compte des index :

- Vendredi 30 mai 2025 à 09h00
- **Messieurs : inférieur ou égal à 18.0**
- **Dames : inférieur ou égal à 20.0**

Ces limites d'index s'appliquent uniquement aux licences or et aux joueurs qui rentreraient dans le champ à partir de ces critères.

ARTICLE 5 : CHAMP DES JOUEURS

Au maximum le champ des joueurs ne pourra dépasser **144 joueurs** dont **39 dames au minimum, 15 pros** et **14 wild cards au maximum**. La répartition des wild cards est du ressort de la Ligue Grand Est, qui en affectera une partie au club organisateur.

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit : Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangères classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les dames, les joueurs de catégories Minimes, Benjamins ou U12 titulaires d'une licence hors Elite de l'année en cours qui ne rentreraient pas dans le champ avec leur classement au Mérite National Amateur, puis en fonction de l'ordre du Mérite National

Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué précédemment.

ARTICLE 6 : INSCRIPTION

Par Internet : Inscription et paiement uniquement via le site : <https://ugolf.digitalevents.com/> **avant le 17 mai 2025 à 08h00**. Une liste des joueurs retenus sera publiée au plus tard le **21 mai 2025**.

Si le champ des joueurs est incomplet, le club pourra compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date en ajoutant des dames et ou des messieurs et/ ou des joueurs professionnels sans se préoccuper de la répartition dames/messieurs/pros. Néanmoins ces joueurs devront répondre aux critères établis dans le règlement, il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

ARTICLE 7 : LISTE D'ATTENTE

En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle sera traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente sera respecté parmi les joueurs présents sur le site.

ARTICLE 8 : DROIT D'ENGAGEMENT

Non-membres du club :

- 90 € pour les adultes
- 50 € pour les joueurs de 19 à 24 ans (Nés entre 2001 et 2006)
- 40 € pour les joueurs de 18 ans et moins (Nés en 2007 et après)

Membres du club et UGOLF GRAND EST :

- 40 € pour les adultes
- 20 € pour les joueurs de 19 à 24 ans (Nés entre 2001 et 2006)
- 15 € pour les joueurs de 18 ans et moins (Nés en 2007 et après)

Tout joueur déclarant forfait après le tirage des départs ne sera pas remboursé.

ARTICLE 9 : TIRAGE

Diffusion : vendredi 30 mai 2025 à 14h00.

Site internet : <https://jouer.golf/golf/ugolf-nancy-aingeray/>

Facebook : UGOLF – Nancy Aingeray

L'intervalle des départs ne pourra en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

Les départs seront organisés depuis les tees 1 :

- Pour le 1^{er} tour, les départs se feront en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 moins bons joueurs). Ordre des départs : bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir bloc 3 puis 4
- Pour le 2^e tour, les départs seront dans l'ordre inverse des résultats, Dames et Messieurs séparément avec éventuellement alternance de 3 ou 4 groupes successif de Dames et Messieurs). Les joueurs ou joueuses jouant pour le titre dans leur catégorie seront regroupés dans les dix derniers départs.

ARTICLE 10 : PRIX

La valeur des prix se conformera aux Règles du statut Amateur

- Messieurs : Trophées pour les 3 premiers prix brut
- Dames : Trophées pour les 3 premiers prix brut

ARTICLE 11 : DEPARTAGE

En cas d'égalité pour le titre Messieurs et pour le titre Dames du « Grand Prix », il sera joué un play – off en « mort subite », sur les trous 1, 2, 3, 9. En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire **déterminé par RMS** deviendra définitif.

ARTICLE 12 : REMISE DES PRIX

Le dimanche 01 juin 2025 à 18h00 au Restaurant Le Swing, suivie d'un cocktail, suivant les conditions sanitaires en vigueur à date.

Sauf cas de force majeure reconnu par le Comité, les prix ne seront remis qu'à leur bénéficiaire.

ARTICLE 13 : COMITE

Le Comité pourra adopter toutes modifications au présent règlement en fonction du champ des joueurs et/ou des conditions climatiques.

Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel et sera composé :

- D'un représentant du club organisateur : LEGRAS Arnaud
- D'un représentant du corps arbitral : SCURI Daniel
- D'un représentant de la Ligue Grand Est : GOTTLICH Raoul

ARTICLE 14 : ARBITRES

Les arbitres qui officieront au cours de l'épreuve seront :

- SCURI Daniel
-